

Certificat en droit ecclésial de la vie consacrée

FACULTÉ DE DROIT CANONIQUE

🔊 Théologie / Droit Canonique / Sciences Religieuses 📅 Formation initiale

DERNIÈRE MISE À JOUR / 13/05/2026

➤ **Durée** : 6 sessions sur deux ans – 30 crédits

➤ **Aide financière** : Aide social de l'ICT (sur dossier)

➤ **Campus** : Toulouse

Présentation de la formation

Depuis l'année académique 2018-2019, la Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Toulouse propose un Certificat « Droit ecclésial de la vie consacrée ».

Proposé sous forme de sessions cette offre de formation consiste en un cycle de deux années académiques, qui ne vise pas à former des spécialistes du droit de la vie consacrée mais à en proposer une approche introductive et généraliste de niveau universitaire.

Ouvert à toutes les personnes consacrées, hommes et femmes, désireux de prendre soin de leur formation permanente (sous réserve de l'accord formel de leurs Supérieur(e)s légitimes), ce Certificat n'est aucunement réservé à ceux et celles qui exercent déjà des responsabilités au sein de leurs communautés d'appartenance.

Le Certificat est également ouvert aux laïcs et aux clercs diocésains (autorisés par leur Ordinaire) intéressés et motivés par l'étude de l'enseignement du Magistère ecclésial et de la législation canonique relatifs à la Vie consacrée dans l'Église.

En dehors de la perspective de l'obtention du Certificat moyennant les validations requises, il est possible de s'inscrire à une ou plusieurs sessions thématiques de son choix parmi celles au programme.

Objectifs pédagogiques de la formation

Cette formation contribue à l'acquisition de compétences essentielles des personnes consacrées au sein des communautés de vie consacrée et/ou des diocèses et susceptibles d'exercer des fonctions en matière de :

- ✓ Formation
- ✓ Conseil
- ✓ Accompagnement
- ✓ Gouvernement
- ✓ Administration

Évaluation des acquis et compétences

- ✓ Rédaction de deux devoirs écrits courts
- ✓ Deux examens oraux de synthèse de validation : un par an sur les matières enseignées

Présence obligatoire pour ces examens.

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Les cours sont dispensés en présentiel, dans les locaux de l'Institut Catholique de Toulouse.

Programme

Contenu de la formation

Les cours sont organisés sous forme de modules composés de 3 Sessions thématiques intensives d'une journée et demie (9 heures par session) par année

académique sur deux années.

Le Certificat comprend un total de six sessions de cours d'une journée et demie :

- ✓ Du jeudi après-midi à partir de 14 heures ;
- ✓ Au vendredi après-midi jusqu'à 16 heures.

Programme de formation

2025-2026

Session 4 – du 16 au 17 octobre 2025

- **Questions sur les droits fondamentaux des consacrés (droit canonique et droit civil)**
Père Joseph-Thomas PINI, o.p.

Session 5 – du 5 au 6 février 2026

- **Formes particulières de la vie consacrée : ermites, vierges et formes nouvelles (canons 603-604-605)**
Père Loïc-Marie LE BOT, o.p.

Session 6 – du 16 au 17 avril 2026

- **Quelques questions d'actualités pour la vie consacrée (Évolution des instituts, Cor Orans...)**
Père Philippe TOXÉ, o.p. Père
Philippe-Joseph JACQUIN, o.s.b.

2026-2027

Session 1

- **Ecclésialité de la vie consacrée et grands textes du Magistère depuis Vatican II**
Père Étienne RICHER, c.b. ;
Père Philippe-Joseph JACQUIN, o.s.b.

Session 2

- **Normes communes à tous les Instituts de Vie Consacrée (IVC) et articulation du Droit universel / Droit particulier**
Père Loïc-Marie LE BOT, o.p.

Session 3

- **Le droit ecclésial de la vie consacrée vécue (obligations et droits des IVC et de leurs membres ; apostolat des IVC)**
Père Philippe-Joseph JACQUIN, o.s.b.

(N.B. : Pour l'année 2, l'ordre des sessions pourra éventuellement faire l'objet de changements)

Équipe pédagogique

La direction du Certificat en Droit ecclésial de la Vie Consacrée (CDEVIC) est assurée par le Père Philippe-Joseph JACQUIN, o.s.b., enseignant de la Faculté de Droit canonique et auprès du Studium inter-monastique.

Tarif et financement

Tarifs :

- ✓ Tarif annuel : 567 € net de taxe
- ✓ Tarif pour un étudiant déjà inscrit à l'ICT dans une autre formation : 525 € net de taxe
- ✓ Tarif d'une session : 243 € net de taxe

Modalités de paiement :

- ✓ Par virement bancaire (e-banking) en 1 seul virement :
- ✓ Par prélèvement automatique (en remplissant un mandat SEPA et en joignant votre RIB) :
 - ✓ en 1 seul prélèvement ;
 - ✓ en 4 prélèvements maximum effectués suivant l'échéancier mentionné sur votre facture.

Attention : ni les droits d'inscription, ni les frais engagés pour le cursus de formation ne sont remboursables.

Aide sociale :

La Faculté de Droit canonique ne propose pas de bourses d'études. Une aide financière peut être obtenue après examen du dossier de l'étudiant.

Le formulaire de demande est à remplir directement dans votre espace Scolaweb (<https://scolaweb.ict-toulouse.fr/> / Rubrique Mon compte / Demande d'aide sociale ICT / Compléter le Dossier d'aide sociale), impérativement entre le 8 septembre et le 13 octobre 2025.

Aucun dossier incomplet ne sera traité.

Contact

Charlotte Horeau

Secrétariat universitaire

✉ Charlotte.horeau@ict-toulouse.fr

☎ +33 5 62 26 85 34

